Mairie de Pîtres
10, rue de l'Eglise
27590 PÎTRES
Tél : 02.32.49.81.06

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Pour paiement récurrent/répétitif

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la commune de Pîtres à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la commune de Pîtres.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- Dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Désignation du titulaire du compte à débiter	Désignation du créancier
Nom et prénom : ……..	Nom : Mairie de Pîtres
Adresse : ……..	Adresse : 10, rue de l'église
……	
Code postal : ……	Code postal : 27590
Ville : ……	Ville : PÎTRES
Pays : ……	Pays : France

Désignation du Compte A Débiter	
IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)	IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)
⌊⌊⌊⌊ ⌊⌊⌊⌊ ⌊⌊⌊⌊ ⌊⌊⌊⌊ ⌊⌊⌊⌊ ⌊⌊⌊⌊ ⌊⌊⌊	⌊⌊⌊⌊ ⌊⌊ ⌊⌊ (⌊⌊⌊)

Signé à :

Le (JJ/MM/AAAA) :

Signature :

Désignation du tiers débiteur pour le compte duquel le paiement est effectué (Si différent du débiteur lui-même et le cas ECHEANT)
Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE (au format IBAN – BIC)

-Rappel :

En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la mairie de Pitres. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande de ma banque. Je réglerai le différend directement avec la mairie de Pitres.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux article 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.